

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

26^{ème} QUESTION

Open Data – Projet de Convention de partenariat portant sur la publication de données par les communes membres sur le portail Open Data de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2022-243)

La loi pour une République Numérique de 2016 impose depuis le 1^{er} janvier 2018 à toute collectivité de plus de 3 500 habitants et 50 agents d'ouvrir ses données de manière libre, gratuite, téléchargeable et réutilisable.

Au-delà de cet aspect réglementaire, il s'agit également de garantir la transparence de l'action publique, d'intensifier et de rendre possible des collaborations transversales autant en interne qu'avec des partenaires externes, de moderniser le service public et enfin, d'encourager l'innovation économique sur le territoire.

Saint-Louis Agglomération a initié une démarche d'ouverture de ses données publiques en 2020 aboutissant en 2021 au lancement d'un portail Open Data (<https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com>), permettant ainsi de publier ses propres données, de créer des pages de visualisations et de valorisation, etc.

Outre Saint-Louis Agglomération, plusieurs communes membres sont également concernées par l'obligation légale d'ouverture de leurs données. Le portail Open Data utilisé par Saint-Louis Agglomération permettant d'être partagé et utilisé par d'autres structures, il est ainsi proposé aux communes membres volontaires de s'y rattacher, dans une démarche de mutualisation.

Pour ce faire, il convient de conclure, avec les communes concernées, une convention de partenariat ayant pour objet d'étendre l'usage et l'exploitation de la plateforme Open Data de Saint-Louis Agglomération aux communes membres qui en font la demande en leur proposant de publier leurs données sur l'infrastructure existante, tout en les accompagnant dans la démarche.

La convention définit ainsi les conditions et modalités techniques et administratives à respecter par les deux parties dans le cadre de la publication de données communales sur le portail Open data de Saint-Louis Agglomération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention avec chaque commune membre volontaire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et des actes qui en découleront.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

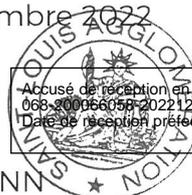
La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN



Accusé de réception en préfecture
068-200660587-20221219-2022-243-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022